



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250704-D20250007010-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 33

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00070/2025 du 04/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 juin 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (28)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

OBJET :

**Dénomination de voie
dans les villages de
Kawéni (vers M'caféni
après la rue des
Jacquiers) et de
M'tsapéré (à partir de la
rue Mhindi Hassane)**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 09/07/2025 que la convocation avait été faite le 28/06/2025.

Le Maire.

Absents : (16)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI, Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles L121-29 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°94-11112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu la délibération n°44/CMDZ/2016 du 18 mai 2016 portant convention entre la mairie de Mamoudzou et La Poste pour l'adressage ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que dans le cadre de son pouvoir de police générale, la commune doit dénommer et numéroté les rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'installer les plaques indicatrices de rues ainsi que la numérotation des habitations ;

Considérant que par une délibération n°44/CMDZ/2016 du 28 mai 2016, la commune a engagé la procédure de dénomination des voiries et de numérotation des bâtiments sur le territoire communal ;

Considérant que la qualité de l'adressage est devenue un enjeu de développement économique des territoires, d'opportunité de développement pour les entreprises, du milieu associatif et d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics, aux services de soins à la personne et aux services de secours et incendie ;

Considérant la collaboration des administrés et des agents de la mairie ainsi que la contribution des élus référents de chaque village ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider la dénomination des voies des différentes localités de la commune de Mamoudzou ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 07/07/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :

Annexes :

Dénomination voie de Kawéni :

Propositions	Désignation du point d'origine et d'aboutissement de la voie	Ancienne Appellation	Décision du Conseil Municipal
Impasse Populaire	À partir de la rue des Jacquiers		À Valider
Rue des Anémones	À partir du chemin Hamcolo		À Valider
Rue des Hortensias	À partir de la Rue des Anémones		À Valider

Impasse Populaire :



Rue des Anémones :



Rue des Hortensias :



Dénomination voie de M'tsapéré :

Propositions	Désignation du point d'origine et d'aboutissement de la voie	Ancienne Appellation	Décision du Conseil Municipal
Impasse Coco Mahassane	A partir de la Rue Mhindi Hassane		À Valider

